



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 49801

## Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la fracture numérique dont souffrent les pays de la zone Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment les technologies internet à haut débit, seraient sans aucun doute des vecteurs de désenclavement et de développement économique pour de très nombreux pays en développement de la zone. Pour apporter un appui efficace au désenclavement numérique de ces pays, les bailleurs de fonds devraient favoriser le financement d'infrastructures qui permettraient aux pays de la zone ACP de pouvoir enfin bénéficier d'une connectivité satisfaisante et d'un coût du transit IP compatible avec l'émergence des technologies haut débit au service du développement économique et de l'emploi. Il semble capital que les acteurs publics d'aide au développement, la communauté des bailleurs de fonds, tels la Commission européenne, la Banque mondiale ; les agences bilatérales comme l'Agence française de développement soient mobilisés autour d'un tel projet. Le désenclavement des Antilles françaises passe, entre autres, par une coopération régionale accrue avec leurs voisins caribéens. Le projet « ACP numérique » prévoyant le lancement de projets concrets de désenclavement numérique pour les pays de la zone, dans le cadre de partenariats publics et privés et avec l'appui des bailleurs de fonds, mettraient la Guadeloupe et la Martinique au coeur du désenclavement numérique de la Caraïbe. Parce que le rôle de la France peut à cet égard être décisif, il s'interroge sur les mesures qu'il envisage pour favoriser un désenclavement numérique dans les pays ACP. Ainsi, il lui demande s'il ne pense pas intéressant que le Gouvernement mandate l'Agence française de développement afin qu'elle fasse de ce programme « ACP numérique » un objectif prioritaire, et s'il ne juge pas opportun de solliciter pour ce projet l'utilisation du Fonds européen de développement, principal instrument financier de la coopération de l'Union européenne avec les pays ACP.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49801

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2004, page 8222